



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 112798

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des producteurs de lait en zone de montagne quant aux surcoûts de la collecte du lait. En effet, le coût différentiel de la collecte entre un lait de plaine et un lait de montagne est de 8,8 euros pour 1 000 litres. Aussi, en 2006, la filière laitière de montagne « France » a pu bénéficier une aide à la qualité en zone de montagne de 4 millions d'euros. Les professionnels de cette filière laitière, qui ne sont pas s'en ignorer que l'aide à la qualité du lait en zone de montagne constitue une priorité de l'action du Gouvernement, souhaiteraient connaître les mesures qu'il entend prendre en 2007 afin de maintenir la production laitière en zone de montagne.

Texte de la réponse

L'aide à la qualité du lait en zone de montagne constitue une priorité de l'action gouvernementale en faveur du secteur laitier. En effet, elle soutient une des filières qui contribue le mieux à l'aménagement du territoire, notamment dans les zones difficiles. Les producteurs et les entreprises situées en zone de montagne sont confrontés à des handicaps naturels permanents conduisant à une distorsion de concurrence liée à des surcoûts de production et de collecte. Pour compenser ces handicaps, la France a mis en place depuis plusieurs années une aide à la qualité en zone de montagne, dont le principe est maintenu pour l'année 2007. La mise en oeuvre des nouvelles programmations 2007-2013 liées au développement rural hexagonal (PDRH) et aux contrats de projets État-région (CPER) conduit à repenser l'articulation entre les différentes actions de façon à assurer au mieux la cohérence du dispositif. De plus, l'adoption en décembre 2006 par l'Union européenne des nouvelles lignes directrices concernant les aides d'État dans le secteur agricole et forestier pour la même période impose un nouveau cadre réglementaire dans lequel devra s'inscrire l'aide envisagée. Une concertation est en cours avec les différentes familles professionnelles afin de concevoir les actions structurantes pour la filière laitière en zone de montagne.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112798

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12833

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2102